

LECTEURS

Traitement des pervers sexuels,

CRIMINOLOGIE. La prise en charge des pervers sexuels

M^{me} Yvonne Bercher, docteur en droit, pose la question du suivi psychiatrique des pervers sexuels en prison, pendant et après leur incarcération.

Prochainement, B., un pervers sexuel condamné il y a des années notamment pour meurtre, devrait être libéré car il arrive au bout de sa peine. Bien que son comportement en prison soit excellent, le procureur général s'émeut de cette échéance, à mon avis avec raison.

En criminologie, il est bien connu qu'un comportement exemplaire en prison ne laisse pas forcément présager une réinsertion réussie, et de loin pas. Très généralement, les délinquants sexuels ne posent du reste pas de problème pendant leur incarcération. Ils sont disciplinés, propres, polis et par définition effacés car honnis par leurs codétenus. Leur sortie s'avère toutefois plus problématique, dans la mesure où ils n'ont tout simplement pas bénéficié, faute de moyens, d'une prise en charge propre à prévenir leur récurrence.

Souvent, le jugement envoyant à l'ombre ce type de délinquants prévoit qu'ils devront se soumettre à un traitement psychiatrique. Souvent également, ces détenus modèles sont tout à fait d'accord de le faire, ils le demandent même. A la Plaine de l'Orbe, j'ai visité pendant des années un pédophile qui déposait demande sur demande pour voir un psychiatre... trop occupé! Il arrivait à le voir de sept en quatorze, mais pas aussi fréquemment qu'il aurait fallu. Ce médecin était seul pour accomplir une tâche immense. Il ne pouvait pas satisfaire toutes les requêtes.

Envoyer en prison des pervers sexuels sans les traiter est un procédé qui s'apparente à l'escroquerie, une escroquerie aux conséquences particulièrement dramatiques. L'emprisonnement est censé préparer le retour à la vie libre (art. 37 du code pénal). Or, presque systématiquement, les pervers sexuels qui sortent de prison non seulement récidivent, mais commettent des actes souvent plus graves.

A l'étranger, en Hollande et au Canada notamment, des expériences de traitement se déroulent avec un certain succès depuis des années. On apprend notamment aux délinquants sexuels à se mettre à la place de leur victime, ce qu'ils sont incapables de faire au départ. Ainsi, si par hasard ils récidivent, ce qui n'est du reste pas systématique du tout, ces pervers ac-

complissent des actes moins graves que les précédents. Ils ont appris, au cours de leur traitement, à reconnaître les signes avant-coureurs d'une crise et à se rendre au centre de traitement au lieu d'assouvir simplement leurs pulsions.

Malheureusement, comme toute chose, ce progrès a son prix: une journée de traitement dépasse de plusieurs centaines de francs le coût d'une journée d'emprisonnement simple. C'est à la société d'établir ses priorités et de décider si elle est prête à assumer cette dépense pour préserver des vies innocentes. Tant que ce pas n'aura pas été franchi, on baignera dans une crasse d'hypocrisie et des innocents continueront à le payer de leur vie ou d'atteintes irréversibles.

YVONNE BERCHER